

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

### ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

Hors du Département.  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

### On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion  
des annonces, à M. Paul  
GODET, imprimeur, place  
du Marché-Noir.

### On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.  
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

### ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

7 AVRIL 1871.

On a réparé pendant la nuit la barricade du pont de Neuilly. Un escadron de cavalerie, lancé au galop sur le pont, est accueilli par une fusillade enragée et tourne bride. Charge à la baïonnette des troupes versaillaises; cette première attaque est repoussée. La cavalerie protégée la retraite.

Vers trois heures, seconde attaque. La barricade est emportée. Les Versaillais s'établissent solidement sur le pont de Neuilly.

Ces batailles sont très-funestes aux fédérés; l'Officiel de Versailles accuse lui-même de grandes pertes. Plusieurs officiers généraux ont reçu des blessures graves. Le général Besson est tué.

La Commune emprisonne et réquisitionne toujours. On pille la caisse des Halles et celle de l'Hospice du Val-de-Grâce. La maison des Pères Capucins est saccagée.

Perquisition brutale chez les Petites-Sœurs des pauvres du quartier Picpus. Au moment où les vieillards se couchaient, un coup de feu retentit. Cent hommes se précipitent dans la maison.

« — Des factionnaires aux portes ! crie l'officier, et si une de ces femmes veut sortir fusillez-la ! »

On entre au dortoir. Les vieillards accablent les fédérés de malédictions. « — Que voulez-vous faire à nos bonnes petites Sœurs ? C'est indigne, vous êtes des lâches ! » — « La caisse ! » crie l'officier. On la lui apporte. « — Vous n'avez que cela ? » La supérieure répond : « — Monsieur, les petites Sœurs vivent au jour le jour, comme les oiseaux du ciel. Du reste, vous pouvez chercher partout. »

Les misérables se retirent, honteux de leur action.

Une affiche de l'Hôtel-de-Ville annonce que la Commune est proclamée à Limoges. Un décret supprime le grade de général comme incompatible avec l'organisation démocratique.

### AFFAIRE DU COUVENT DE S<sup>te</sup>-GRACIEUSE A CARCASSONNE.

Les feuilles radicales et anti-religieuses semblent se croire revenues aux jours néfastes où les gens de la Commune, à Paris, inventaient les prétendus mystères horribles du couvent de Picpus, et les soi-disant squelettes de victimes dans l'église Saint-Laurent.

C'est le citoyen Rochefort, ce sont ses amis qui inventèrent ce scandale grossier destiné à amener les badauds, à surexciter la colère de la foule et à conduire les prêtres, les otages, les religieux, sous le fusil des assassins.

Sommes-nous donc encore à ces temps de perturbation morale et de fièvre haineuse, ou ces temps vont-ils revenir, pour que nous voyions recommencer ces excitations au scandale, ces appels à la colère des masses contre les asiles religieux ?

Une feuille rouge de Carcassonne, la *Fraternité*, journal de la démocratie de l'Aude, annonce à grand renfort de grosses lettres : « Accusation de viol, attentat à la pudeur, » portée par M<sup>lle</sup> M..., de Narbonne, contre les religieuses du couvent de Sainte-Gracieuse et divers prêtres du diocèse. »

Le mot prudent est en tête de ce titre à scandale : le mot « accusation. » Plus tard l'accusatrice pourra être confondue, la vérité pourra éclater et prouver l'innocence complète des personnes mises en jeu ; l'affaire n'est pas là ; le scandale aura été produit, et les soi-disant démocrates s'en iront en répétant : « Il n'y a pas de fumée sans feu. » Le tour sera joué.

Le *Siccle*, qui ne manque jamais une au-

baine pareille, intervient ce matin, et il commence ainsi :

« L'opinion publique s'est justement émue » d'un odieux attentat (*sic*) qui aurait eu » pour théâtre un couvent de la ville de » Carcassonne. Une jeune fille aurait été la » victime des violences de plusieurs prêtres, » etc., etc. »

Le *Siccle* continue en critiquant la lettre très-honorable, très-naturelle, que le vicaire général publie pour protester contre le scandale qu'on a voulu faire et qu'on a fait. Fidèle à ses traditions et sans connaître le fond de l'affaire, le *Siccle* s'arme contre les religieuses et contre le vicaire général qui défend l'honneur du diocèse ; il donne toutes ses sympathies à la prétendue accusation.

On n'a pas oublié ce qui arriva à Paris. Rien ne fut trouvé au couvent de Picpus ; des perquisitions sévères prouvèrent que l'accusation était un roman où la sottise et le ridicule s'alliaient à la haine démagogique. A l'église Saint-Laurent, les cadavres des prétendues victimes étaient des ossements qui remontaient à trois cents ans. Mais l'esclandre avait eu lieu : c'est ce qu'on avait voulu.

A Carcassonne, une dénonciation est faite par une jeune fille malade et exaltée. La justice locale devait faire son enquête ; c'est de droit. Mais elle devait y procéder avec prudence, avec discrétion, avec le désir d'éviter un scandale inutile dans le cas où rien ne justifierait cette plainte.

Au lieu de cela, on agit avec un déploiement excessif de précautions. On cerne le couvent ; le procureur de la République, le juge d'instruction, le capitaine et le commandant de la gendarmerie arrivent ; on met toute la population en émoi. On amène la jeune fille qui accuse. De quoi s'agit-il encore ?

La jeune fille prétend connaître dans la maison quatre religieuses qui n'existent pas ; puis, dit la supérieure :

Elle m'accusa de l'avoir reçue pour trois jours des mains de sa cousine, que je connais et qui est une sainte fille de Carcassonne, pour lui préparer un infâme guet-apens, et que je l'ai séquestrée dans une chambre, garrottée d'une ceinture de fer et avec des chaînes, puis jetée dans un souterrain.

On fouille, on visite, on explore ; il n'existe ni chambre de séquestration, ni souterrain. La jeune exaltée ne peut même pas retrouver la chambre dont elle parle, et elle finit par se contredire en tous points.

Mais la foule entoure la maison, les suppositions de toutes sortes sont émises, les menaces se font entendre, un désastreux effet est produit. Et le *Siccle* blâme le chef du diocèse de ce qu'il proteste contre les résultats de cette manifestation judiciaire.

La *Liberté*, dans un article très-impartial, très-logique, s'élevait avant-hier contre ce procédé déplorable. Elle se demandait

s'il n'y a pas là quelque magistrat issu du 4 septembre, quelque ancien rédacteur du *Siccle* qui aura pris au sérieux la *Religieuse* de Diderot, et elle insistait sur la prudence avec laquelle on aurait dû procéder.

Mais le temps paraît revenir à ces recherches de scandale. Par une coïncidence bizarre, voilà le *Radical* qui annonce que deux élèves du collège des Jésuites, rue des Postes, se sont battus, pour motif politique, et que l'un aurait été « assommé » par l'autre. Est-ce vrai ou faux, le *Radical* l'ignore, mais il le raconte, sauf à attendre un démenti. A ce propos, on ne manquera pas de maltraiter les jésuites ; c'est là le but essentiel.

Ces accusations ont pour nous cette signification grave, qu'elles nous rappellent ce qui s'est passé à Paris au début d'une crise épouvantable ; elles indiquent un désordre moral que les agitateurs exploitent et des passions qui cherchent leurs proies.

L'œuvre de la justice doit être de ramener le calme dans les esprits, sans rien sacrifier de la vérité, et d'être toujours contre ceux par qui le scandale arrive. (*La Patrie*.)

### SAUMUR

6 AVRIL.

Le *Figaro* pose la question suivante :

« Quand on aura écarté du parti républicain :

» La jeunesse, c'est-à-dire l'inexpérience et l'insubordination ;

» Les fruits secs de toutes conditions ;

» Les vagabonds ;

» Les fainéants ;

» Les ivrognes ;

» Et enfin, MM. les voleurs et les forçats... combien restera-t-il d'adhérents à la République ?

» Nous savons qu'il en restera un certain nombre et que ceux-là seront les meilleurs ; mais, nous le demandons : combien ? Cinq pour cent. Est-ce trop ? »

Assurément oui, beaucoup trop, mettez deux pour cent, — et encore !...

On parle d'un procès bien plus scandaleux que le procès Janvier de la Motte. Il serait question de 27 millions dérobés au public et dont il ne reste absolument rien ; de sommes énormes partagées entre les auteurs de cette spoliation ; de 750,000 francs payés à un haut fonctionnaire de l'Empire pour services rendus par lui en vue d'obtenir la cote à la Bourse pour une valeur véreuse ; de traités d'annonces et de réclames dans certains journaux qui auraient facilité l'exécution de cette opération frauduleuse, en signant l'engagement, moyennant finances, d'enregistrer sans commentaires les notes sciemment mensongères qui leur étaient fournies par les monteurs de l'affaire. M. le juge Quérénef, du parquet de Paris, est chargé de l'instruction.

Voilà un nouveau procès passablement compromettant pour le parti bonapartiste.

Les membres de la commission de permanence font démentir le bruit que les bureaux de la Chambre leur auraient donné mandat de s'opposer d'une manière formelle

au séjour même momentané de M. Thiers à Paris.

Il semblerait que l'Agence *Havas* s'amuse à lancer, relativement à une nouvelle réunion du Concile, des rumeurs fausses afin de se donner le plaisir de les démentir le lendemain. Déjà elle a annoncé que les évêques étaient convoqués à Malte ou au Tyrol, et hier encore elle vient de dire que le Pape a envoyé aux évêques une instruction dans laquelle il leur exprime l'intention de continuer à Rome le concile du Vatican dans un temps peu éloigné. Elle déclare aujourd'hui la nouvelle controuvée ; un peu de bon sens lui aurait permis de le savoir dès hier et de ne pas annoncer un fait absurde.

Le *Radical* a publié la note suivante :

Un bruit grave est venu jusqu'à nous ; nous l'enregistrons sous toutes réserves :

Dans l'établissement d'éducation dirigé par les jésuites de la rue des Postes, deux élèves se seraient pris de querelle pour des motifs politiques ; ils en seraient venus aux mains, et l'un de ces enfants aurait été littéralement assommé, puis piétiné avec une rage inouïe par son barbare camarade.

Si le fait est exact, il est impossible que les parents de la victime n'en soient pas informés ; conséquemment, ils ont dû porter plainte, et une enquête a dû suivre.

S'il est faux, ce que nous souhaitons vivement, nul doute que les journaux intéressés ne s'empres- sent de nous le dire.

Renseignements pris, il n'y a eu à l'école de la rue des Postes aucune querelle, suivie de lutte, pour motifs politiques ou autres. Si M. Mottu, directeur du *Radical*, n'était pas, pour motifs non politiques, privé de la liberté de prendre l'air, nous l'engagerions à s'assurer par lui-même de l'exactitude de notre démenti. (*Univers*.)

On assure que la reine d'Angleterre, à son retour de Bade, passera par Paris, exprès pour avoir une entrevue avec le Président de la République.

Son entourage lui aurait fait comprendre qu'en ne notifiant même pas au gouvernement français son passage en France, il y a une quinzaine de jours, elle avait commis un oubli qu'il convenait de réparer.

La reine séjournera donc vingt-quatre heures à Paris.

Une des conférences prêchées par le P. Monsabré à Notre-Dame, a si vivement ému l'auditoire, qu'à plusieurs reprises des applaudissements ont traduit cette impression. L'orateur, surpris de ces manifestations, n'a pas cru devoir les réprimer autrement qu'en reprenant promptement la suite de son discours ; mais le lendemain il a adressé à son auditoire un avertissement dont tout le monde a apprécié la justesse et la parfaite convenance.

« Messieurs, a-t-il dit, toute explosion extérieure de nos sentiments en dehors de la prière, fait de l'église un lieu profane. Dans un lieu profane l'approbation peut s'exprimer ouvertement, parce que l'improbation a les mêmes droits ; dans un lieu sacré, il n'en peut être ainsi : si les uns applaudissent, pourquoi d'autres ne le contrediraient-ils pas ? l'église, demeure du recueillement et de la paix, deviendrait un séjour de trouble et de confusion.

» Je ne puis accepter cette perspective. Ne m'attristez donc plus par des manifestations bruyantes. Si j'ai besoin d'être soutenu par vos sympathies, je le vois dans vos yeux, qui parlent mieux et plus fort que vos mains. »



M. Ratisbonne ayant critiqué dans le *Journal des Débats* la lettre du général du Temple, M. Louis Veillot fait, à ce propos la splendide réflexion que voici :

« C'est une chose admirable, sinon miraculeuse, que la même civilisation puisse porter deux *Siècles*, et que chacun ait trouvé son LA BÉDOLLIÈRE. »

Le *Journal du Loiret* affirme, et l'*Union de l'Ouest* répète après lui, que M<sup>r</sup> Dupanloup, au sujet des attaques dont il a été victime relativement aux pétitions catholiques, aurait reçu de l'archevêque de Paris une lettre de condoléance.

Nous demandons la publication de cette lettre.

On mande d'Orléans la nouvelle d'un événement affreux.

Une belle jeune fille de seize ans, une blonde et délicieuse Anglaise, dont la mère voyage depuis peu en Italie, visitait jeudi dernier la manutention civile d'Orléans. S'étant trop approchée d'une machine, elle fut saisie par un engrenage qui la broya horriblement. Sa jolie petite tête fut seule préservée.

La victime de cette mort épouvantable était fille unique, et devait avoir, à sa majorité, huit millions de fortune.

## LES CATHOLIQUES LIBÉRAUX.

Enfin l'*Union de l'Ouest* publie la lettre de M<sup>r</sup> de Versailles, mais en la faisant suivre d'une réponse qu'on va lire.

Il a fallu bien longtemps pour réunir quatorze signatures et les mettre au bas de cette réponse. Le fait est significatif. Comment cette protestation des quatorze, imprimée le 4 avril seulement, se trouve-t-elle datée du 30 mars ?

Monseigneur,

L'*UNIVERS* du jeudi 28 mars insère une lettre au bas de laquelle nous voyons avec la peine la plus vive et un profond étonnement la signature de Votre Grandeur.

Devant cette attaque aussi imprévue qu'imméritée, il est impossible de se taire, et puisque vous avez cru devoir appuyer de l'autorité de votre nom et de votre caractère les insinuations blessantes dont notre attitude et nos votes sont devenus l'objet, nous ne saurions nous dispenser de répondre.

Nous n'acceptons pas, Monseigneur, les reproches de faiblesse, de défaillance, d'ABANDON GÉNÉRAL de la cause du Saint-Père que vous adressez à l'Assemblée nationale. Avant d'accuser des hommes qui n'ont jamais cessé de donner au pays des preuves de leur patriotisme, à l'Église des témoignages de leur fidélité, avant de les accuser, disons-nous, il eût été équitable, peut-être, de tenir compte des circonstances, de l'état actuel des choses, des désastres qui ont accablé la France, des cruelles nécessités de l'heure présente.

« Ce qui vient de se passer à Versailles, dites-vous, est une nouvelle douleur ajoutée à toutes nos poignantes douleurs. Sous l'EMPIRE, la Chambre, assurément, ne péchait pas par excès de zèle pour la religion. CÉPENDANT ELLE NE REPOUSSAIT PAS SYSTÉMATIQUEMENT LES PLAINTES ET LES VŒUX DES CATHOLIQUES; ELLE NE REFUSAIT PAS D'EXAMINER LA QUESTION ROMAINE ET LES DROITS DU SAINT-SIÈGE. »

Ainsi, Monseigneur, ayant à vous prononcer entre les Chambres de l'Empire et la Chambre qui siège aujourd'hui à Versailles, vous n'hésitez pas. Les premières ont vos préférences, elles semblent avoir aussi vos regrets. Il nous paraît pourtant bien difficile d'oublier que le mal, tout le mal, vient du régime dont vous rappelez le souvenir !

Tandis que, malgré d'honorables et courageux efforts auxquels nous rendons plein hommage, les Chambres de l'Empire soutenaient de leurs votes un système funeste, les hommes que vous accusez, ceux que vous signalez comme faibles et indignes, n'ont pas quitté la brèche un seul jour, n'ont pas cessé un instant de défendre les droits du Saint-Siège, de déplorer aussi certaines complaisances, sincères assurément, mais fatales, car elles encourageaient l'audace des maîtres absolus de la France et devaient nous mener aux suprêmes catastrophes.

Et maintenant, placés que nous sommes dans les conditions les plus douloureuses où puissent être des catholiques qui sont en même temps des Français, vous nous demandez d'agir comme si rien de nouveau n'était survenu en France et en Europe, de parler et de voter comme si une politique funeste n'avait pas attiré les Piémontais à Rome et les Allemands chez nous !

En votant comme elle a voté après les déclarations si nettes, si précises, si formelles de M<sup>r</sup> l'évêque d'Orléans, la majorité de la Chambre a servi et défendu, comme elle pouvait le faire, les véritables intérêts de l'Église et du Saint-Siège.

Pour qui n'a pas de responsabilité, le blâme est facile. On nous accuse aujourd'hui de défaillance et presque de trahison. Plus tard on nous eût fait un crime de ce qu'on aurait appelé notre témérité, si, en exposant le pays, par des paroles imprudentes, à des complications nouvelles, nous avions rendu suspect le patriotisme des catholiques et du clergé, et déchainé contre eux les passions populaires.

Non, Monseigneur, la cause du Pape n'a pas été abandonnée par l'Assemblée nationale; elle ne l'a été ni dans la séance du 22 mars 1872, ni dans celle du 22 juillet 1871. Les DROITS IMPREScriptIBLES du Saint-Siège ont été hautement proclamés, et l'ajournement des pétitions n'a été accepté par la Chambre qu'après les déclarations les plus catégoriques du gouvernement.

On pourra nous accuser encore, on pourra nous méconnaître, on ne nous découragera pas. Forts du témoignage de notre conscience, seul juge de notre honneur et de la manière dont nous devons exercer notre mandat, nous continuerons à unir dans notre inviolable dévouement la France et l'Église, et à nous dire, Monseigneur,

De Votre Grandeur,

les serviteurs très-respectueux.

Duc d'Audiffret-Pasquier. — A. de Ressaiguier. — Marquis de Montlaur. — A. Tailhand. — Audren de Kerdel. — De Treveneuc. — De Dampierre. — D'abbadie de Barrault. — A. de Laborde. — De Salvandy. — Louis de Saint-Pierre. — V<sup>o</sup> de Meaux. — Arthur de Cumont. — Marquis de La Rochetulon.

Si les quatorze n'ont pas quitté la brèche un seul jour sous l'Empire et n'ont pas cessé un instant de défendre les droits du Saint-Siège, ils ont le plus grand tort de la quitter aujourd'hui et de faire une halte dans la défense de ces droits sacrés, au moment même où l'usurpateur achève ses dépravations. Plus le crime devient audacieux, plus il faut multiplier les efforts et démasquer le criminel.

Ce qui est survenu de nouveau en France et en Europe nous empêche d'agir, c'est possible, mais ne nous empêche pas de protester. Là est toute la question. Il faut bien y ramener les quatorze qui cherchent à l'esquiver.

Un enfant voit assassiner son père. Cet enfant est faible, il ne peut agir; mais au moins crie-t-il au secours.

Oui, la Chambre a voté après les déclarations de M<sup>r</sup> Dupanloup; mais elle n'a pas voté sur ces DÉCLARATIONS, elle a voté sur l'AJOURNEMENT. Qui donc veut-on tromper ici? La sagesse humaine n'a rien à voir ni aux complications nouvelles, ni aux passions populaires, quand la sagesse chrétienne parle, quand le devoir commande, quand l'Église et son chef sont en péril.

E. DE M.

## ENCORE M. THIERS ET SON DISCOURS.

Il est fâcheux que, pressé par M. de Lorgeil, le Président de la République n'ait pas jugé à propos de nous apprendre quelles étaient nos alliances. On doit l'en croire sur parole et ne pas douter non plus que nous soyons au mieux avec toutes les puissances du monde.

Les Italiens et les Prussiens ne manquent pas une occasion, il est vrai, de déclarer qu'ils sont unis contre « un ennemi commun » qui est la France; mais puisque M. Thiers ne veut pas que cela soit, ce ne peut être qu'une chimère.

Dors en paix, bourgeois!

Et si l'on te racontait d'aventure que la révolution, loin d'avoir désarmé, est plus menaçante que jamais; que ses journaux parlent insolentement chaque jour de la revanche nécessaire et la préparent ouvertement; qu'à Lyon, par exemple, les citoyens de la rue Grôlée se réorganisent publiquement, à dessein de combattre toute résolution de l'Assemblée « tendant à user de ses droits constituants; qu'à Toulouse les Duportal, les Marcou à Carcassonne, les Gambetta à Paris et cinquante autres comparses en cinquante autres villes excitent journellement le peuple contre l'ordre et le pouvoir; que, par la tolérance et quelquefois par la complicité des parquets, les plus odieuses provocations sorties des plus noires calomnies contre le clergé et contre l'ordre social, sont à l'ordre du jour et s'affichent impunément; en un mot, que les bons sont inquiets et les méchants pleins de confiance; si l'on te disait tout cela, et si l'on t'en donnait les preuves, ferme tes oreilles, bourgeois, ferme tes yeux, ta mémoire et ton intelligence à ces récits imprudents !

Tout cela, qui est vrai, tu dois croire que c'est un mensonge, puisque M. Thiers a dit que l'ordre était parfait et qu'il en répond.

M. Thiers (d'après son propre témoignage) est un homme sérieux qui sait ce qu'il dit, s'il ne dit pas toujours ce qu'il sait.

## LES BRIGANDS EN ITALIE.

L'*Unità nazionale* de Naples publie les détails suivants sur un engagement entre la garde nationale de Caposele et la bande de Gagliardi :

« La bande de Gagliardi, forte de huit brigands, y compris le chef, avait été ces jours derniers activement poursuivie par les troupes de l'arrondissement de Campagna. Forcée de se retirer, elle se réfugia dans le bois Lioni, entre Campagna et Caposele, village de la province d'Avellino. Quelques villageois qui ramassaient du bois dans la forêt aperçurent les brigands et coururent épouvantés à Caposele, pour prévenir la garde nationale.

» M. Benedetto Corona, capitaine de la garde nationale, réunit un détachement et se jeta hardiment, à leur tête, dans le bois.

» Les brigands, réfugiés dans une cabane, ne s'étaient aperçus de rien. La garde nationale, au contraire, les avait vus et cernés. Au bout de quelques instants d'un silence solennel, le chef de bande Gagliardi se montre sur la porte de la chaumière. Le capitaine Corona lui tire deux coups de pistolet et le tue. Un second brigand, nommé Marateo, s'avance; il est également tué par Corona. Un troisième brigand sort, le fusil en joue; un sergent de la garde nationale le tue roide.

» A la vue des trois cadavres entassés sur le seuil, les autres cinq brigands se mirent à demander grâce.

» En un clin d'œil ils furent désarmés et garrottés, à l'exception d'un certain Cuozzo de Senerchia qui, profitant d'un moment d'hésitation, réussit à s'enfuir. Les quatre autres brigands capturés sont Leonardo, Somma, Ceutanni et Domenico de Montella. Cette brillante opération a rendu la tranquillité à deux provinces. »

Bravo ! capitaine Benedetto Corona !

Je vous engage à poursuivre cette œuvre héroïque et à purger de brigands l'Italie entière.

Allez d'abord à Rome, capitaine, c'est le plus pressé. Les brigands n'y manquent pas.

## OPINION DES JOURNAUX

### Sur le procès Trochu.

#### LA PRESSE.

Les écrivains du *Figaro* sont coupables d'avoir outragé le général, en accolant à son nom des épithètes et des rapprochements que le bon goût d'eux-mêmes répudiait autant que la loi, et... ils sont absous pour avoir accusé le général Trochu d'une trahison odieuse le 4 septembre et d'un calcul odieux encore le 19 janvier.

Le verdict du Jury n'est que secondaire dans ses conséquences judiciaires; mais il a une portée immense au point de vue politique. Au-dessus du général Trochu lui-même se dresse la philosophie de ce grand débat. Le 4 septembre était l'accusateur. Aujourd'hui, il est condamné.

#### LE TEMPS.

M. le général Trochu a perdu son procès. D'après le verdict du jury, ses accusateurs ont eu raison au fond, tort seulement dans la forme; ils l'ont justement accusé d'avoir conspiré contre l'Empire, d'avoir préparé le 4 septembre et d'en avoir profité, et d'avoir ensuite, à Buzenval, sans espoir ni désir de succès, envoyé les gardes nationales à la boucherie. Ils ont eu tort seulement d'exprimer leur jugement en termes que les convenances n'admettent pas.

Tel est le sens, au moins apparent, des déclarations du jury.

#### LE BIEN PUBLIC.

Il est impossible de méconnaître que le jury, ou tout au moins le verdict du jury a donné tort au général.

#### L'UNIVERS.

Que les impérialistes cessent d'accuser M. Trochu. Il leur fait plus de bien par ce procès, qu'il ne leur a fait de mal en oubliant qu'il avait promis à l'impératrice de mourir pour la sauver, et en ne comprenant pas que, gouverneur impérial de Paris le matin, il ne pouvait, sans se perdre, être le soir président du pouvoir qui avait renversé l'Empire.

#### LES DÉBATS.

Sur la question d'outrages, autrement dit de qualification injurieuse qu'il suffisait de constater, question ajoutée à l'acte d'accusation par le ministère public, et dont le général Trochu, lui, faisait bon marché, le jury a répondu : *Oui*. Sur la question principale de diffamation, la seule qui dût tenir à cœur au général, le jury a dit : *Non*, et, de ce chef, il a débouté l'illustre plaignant. En d'autres termes, les douze Parisiens que le sort a fait jurés ont dit au général Trochu :

On vous a appelé traître, on vous a appelé assassin, l'assassin de Buzenval, on vous a donné les noms de Troppmann et de Dumolard : ce sont des outrages, et on a eu tort, car on n'a le droit d'outrager personne. Mais vous êtes bien un traître et un assassin. On ne vous a pas diffamé, car on était admis devant la justice à faire contre vous, fonctionnaire public, la preuve que vous avez trahi, et cette preuve, on l'a fournie.

On voit que nous ne déguisons pas l'échec subi par le général Trochu dans l'action qu'il a intentée aux accusations de ses plus implacables ennemis, dont M. Vitu s'est fait l'organe dans le *Figaro*. Nous donnons au verdict du jury toute sa force.

En somme l'ex-gouverneur de Paris a obtenu une condamnation contre le *Figaro*, mais le verdict formulé par le jury sur la question de diffamation le frappe, lui, bien plus cruellement.

#### L'UNION.

Si les hommes de notre temps pouvaient s'étonner de quelque chose, on serait stupéfait qu'un brave et loyal soldat, d'une si pure et si noble vie, ait été comparé, en plein tribunal, à ce Liborio Romano dont la trahison a rappelé au monde celle de Judas et de Maroto. Ce sont là d'horribles méprises dans les jugements humains, c'est la méconnaissance violente des faits, des situations et des caractères. Alignez dans votre dossier accusateur les fautes commises par le général Trochu, faites-en le total avec une complaisance implacable; sur plus d'un point, l'histoire vous donnera raison; mais quand vous pressez tous les actes du Président de la Défense nationale pour en faire sortir l'infamie, et quand vous fouillez dans cette existence pour en tirer le déshonneur, vous énoncez une opinion que l'histoire ne ratifiera pas, et que, dès aujourd'hui, la conscience publique n'accepte point.

Voilà des opinions bien contradictoires. Nous nous permettrons demain de donner la nôtre.



Le ministre de la guerre vient de publier dans le *Journal officiel* une circulaire donnant des instructions détaillées sur les personnes qui sont obligées de faire une déclaration d'option et sur la forme de cette déclaration. Sont tenues à la déclaration si elles veulent rester françaises toutes les personnes nées dans les territoires cédés; les mineurs devront être assistés de leurs représentants légaux, les femmes mariées en Alsace-Lorraine et qui n'y seraient pas nées sont également tenues à l'option, comme suivant la nationalité du mari. Quant aux personnes domiciliées en Alsace-Lorraine, mais qui n'y sont pas nées, elles resteront françaises de plein droit. La déclaration d'option doit être faite sur papier libre, au maire de sa résidence; elle sera établie sur double exemplaire dont l'un sera remis au déclarant. Pour mettre ces déclarations à l'abri de toute éventualité de destructions elles seront insérées par extrait au *Bulletin des lois*.

## L'ABSINTHE ET LES CABARETIERS.

Il est donc encore de beaux jours pour les buveurs d'absinthe.

Une petite augmentation de prix ne les obligera pas à s'imposer une privation.

Quant aux débitants, loin de souffrir, ils trouveront le moyen d'en profiter: si l'impôt nouveau leur prend 5 centimes par verre, ils en prendront 10 au client.

Et puis, usant du procédé révélé devant l'Assemblée, par M. X..., député, et en même temps grand distillateur du département du Nord, il ne se gêneront pas pour faire à ce breuvage une addition, productive, de... jus d'épinards.

Le jus d'épinards, essentiellement lénitif et rafraîchissant, calmera les passions et les colères, et l'absinthe, étendue de cette façon, deviendra peut-être un élément de paix et de conciliation après avoir été la source de tant de violences et de désordres.

## Chronique de l'Ouest

ET

## CHRONIQUE LOCALE

## LETRE PASTORALE ET MANDEMENT

de

MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ANGERS,

A l'occasion du premier anniversaire de la consécration solennelle du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus.

Charles-Emile Freppel, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, évêque d'Angers,

Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos Très-Chers Frères,

Nous touchons au premier anniversaire de la consécration solennelle du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus. Vous savez dans quelles circonstances exceptionnelles nous avons fait à Dieu cette donation de nous-mêmes. Préservés de l'invasion étrangère, qui nous enveloppait de toutes parts, nous avons éprouvé le besoin de jeter vers le Ciel le cri de la reconnaissance, et nos actions de grâces se sont traduites dans la forme la plus touchante de la foi et de la piété catholiques. Car où trouver une meilleure expression du sentiment religieux que dans la dévotion au cœur adorable du Sauveur, modèle de toute vertu et foyer de toute miséricorde?

Mais il importe, N. T.-C. F., que notre reconnaissance soit durable, et que cet acte de foi public, renouvelé d'année en année, produise dans l'avenir des fruits de grâce et de salut. La prière individuelle est assurément un puissant moyen pour atteindre le cœur de Dieu; mais l'hommage collectif d'une paroisse, d'un diocèse, d'une nation tout entière, voilà des démonstrations de foi et d'amour auxquelles le Ciel ne résiste point. Pour prévenir ou pour détourner des malheurs publics, il ne suffit pas que des voix isolées s'élèvent çà et là vers l'Arbitre suprême de nos destinées; il faut que des supplications ardentes partent de toutes les poitrines à la fois. Et qui donc oserait affirmer que nos maux touchent à leur terme? La situation présente a-t-elle vraiment de quoi nous rassurer pour l'avenir? Est-ce que les ennemis de la société ont désarmé sur un seul point? La guerre contre Dieu et son Église ne se poursuit-elle pas avec une audace

toujours croissante? N'entendez-vous pas jusqu'au fond de vos campagnes l'écho des blasphèmes répétés par une presse qui ne connaît plus de frein? N'assistons-nous pas à ce douloureux spectacle du souverain Pontife dépouillé de ses États et livré aux mains de ses ennemis, sans qu'une seule puissance ose élever la voix pour protester contre la plus grande des iniquités sociales? Et dès lors, comment ne pas craindre que de pareils scandales irritent la justice divine en attirant sur nos têtes de nouvelles calamités? Il n'est rien de plus effrayant, pour les peuples comme pour les individus, que l'abus des grâces, que l'endurcissement du pécheur resté sourd à des appels réitérés, et s'obstinant à repousser les seuls moyens capables de conjurer sa perte.

Ah! puissent du moins les âmes vraiment chrétiennes unir leurs efforts pour appeler sur nous les divines miséricordes! Et quoi de plus propre à toucher le cœur de Jésus que de nous consacrer à lui du plus profond de notre âme? Par là, nous proclamons hautement la divinité du Sauveur, en même temps que nous honorons son humanité sainte dans ce qu'elle a de plus noble et de plus élevé. Par là, nous témoignons de notre foi au Rédempteur du monde, en nous rattachant à lui le plus étroitement possible par le lien de l'amour. Par là, nous déclarons publiquement que nous voulons appartenir à Dieu, tout entier et sans réserve, pour le temps et pour l'éternité. Promesse solennelle, engagement sacré, qui ne saurait manquer de devenir pour vous une source de grâces et de bonheur, si vous savez y rester fidèles jusqu'au bout et sans défaillance!

Et maintenant, que l'incrédule tourne en dérision une cérémonie dont le sens lui échappe, un acte à la hauteur duquel il ne sait pas s'élever: que vous importent, à vous, son rire et ses négations? Laissez-lui ses doutes et ses obscurités, ses horizons étroits, ses aspirations limitées à la terre, son esprit infirme qui s'emprisonne dans le temps, son cœur vide de Dieu, son âme fermée à l'espérance, sa vie sombre et désolée, qui s'éteindra un jour dans d'inutiles regrets. Pour vous, N. T.-C. F., qui avez le regard plus ferme et devant qui se déroulent des perspectives plus vastes, gardez votre foi, votre confiance en Dieu et dans son Christ; continuez à prier avec les chrétiens de tous les âges et de tous les lieux, avec la portion du genre humain la meilleure et la plus pure, à prier pour vous-mêmes, et encore et surtout pour ceux qui ne prient point.

Il est dans les traditions de la piété chrétienne que les grands actes de la vie religieuse d'un peuple s'expriment par quelque monument public qui en perpétue le souvenir. De là ces églises et ces chapelles commémoratives, dont l'origine se rattache aux faits les plus importants de notre histoire. Témoignages permanents d'une foi reconnaissante, ces édifices sacrés nous rappellent ce que Dieu a fait pour nos pères dans les siècles passés. C'est pourquoi nous désirerions également qu'un monument spécial pût rappeler aux générations futures la protection dont le ciel nous couvrait naguère, et ce qui en a été la suite, la consécration du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus. A cet effet, nous avons pensé que notre ville épiscopale serait l'endroit le mieux choisi pour ériger ce mémorial du temps présent. Et comme nous nous proposons de bâtir dans l'un des faubourgs d'Angers une église neuve pour la paroisse de la Madeleine, il nous a paru aussi convenable qu'utile d'y attacher le caractère d'une église votive, en lui donnant le titre de Sainte-Madeleine-du-Sacré-Cœur.

Sainte-Madeleine-du-Sacré-Cœur! quelle touchante harmonie entre ces deux noms! Quelle association de souvenirs pour la piété chrétienne! S'il est une figure qui doit apparaître ou qui mérite de trouver place auprès du cœur adorable de l'Homme-Dieu, c'est bien celle de l'illustre pénitente dont il est dit dans l'Évangile « que beaucoup de péchés lui ont été pardonnés parce qu'elle a beaucoup aimé. » De même qu'autrefois, dans la maison du pharisien, elle était aux pieds de Jésus, lavant ses fautes dans les larmes du repentir, ainsi son image sera-t-elle placée au-dessous de l'effigie du Sacré-Cœur comme le symbole de l'âme pécheresse qui implore le pardon. Elle se tenait devant la croix, au moment où la lance du soldat romain perçait le cœur de Jésus-Christ, comme pour en faire jaillir une source de grâces sur l'humanité tout entière. Eh bien! ce poste d'honneur, que la fidélité et la reconnaissance lui assignaient sur le Calvaire, elle les conservera dans l'église plus spécialement destinée à rappeler les merveilles de l'amour divin. Ce sont là de ces rapprochements qu'il suffit d'indiquer pour faire comprendre la haute convenance d'un projet qui associe au culte du Sacré-Cœur le nom et la mémoire de sainte Madeleine.

Aussi avons-nous la ferme confiance, N. T.-C. F., qu'une pareille entreprise rencontrera dans tout le diocèse un accueil favorable. Soit que vous habitiez notre ville épiscopale, soit que vos relations ou vos affaires vous y ramènent de temps à autre, vous aimerez à diriger vos pas vers le sanctuaire privilégié qui vous rappellera votre consécration au Sacré-Cœur de Jésus. Vous en ferez l'objet de vos pieux pèlerinages. Vous viendrez y chercher, avec le pardon de vos fautes, la consolation dans vos peines, la protection divine pour vos intérêts spirituels et temporels, l'énergie et la constance nécessaires pour persévérer dans les voies du salut.

Déjà, sur notre demande, les pieux fidèles du quartier de la Madeleine se sont imposés tous les sacrifices que leur permettait une position peu aisée pour la plupart d'entre eux; mais c'est vous tous, N. T.-C. F., que nous convions aujourd'hui à nous aider dans la construction d'un édifice qui ne devra pas servir uniquement aux besoins religieux d'une paroisse, mais qui deviendra une église votive pour tout le diocèse. Cette offrande, nous venons vous la demander comme une marque de votre dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus, et une preuve de votre reconnaissance envers Dieu qui nous a préservés des humiliations et des souffrances de l'invasion étrangère. Que nous serions heureux si dans deux ans d'ici, à pareil jour, il nous était donné de pouvoir consacrer solennellement un édifice destiné à transmettre aux générations futures le souvenir de votre foi et de votre piété!

A CES CAUSES, après en avoir conféré avec nos vénérables frères, les Chanoines et Chapitre de notre église cathédrale,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. I. — Le premier anniversaire de la consécration solennelle du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus, sera célébré avec la même solennité que l'année précédente, le 7 avril prochain, dimanche de Quasimodo.

Art. II. — Ce jour-là, une quête devra se faire, dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, à tous les offices du matin et du soir, pour la construction de l'église votive de Sainte-Madeleine du Sacré-Cœur. MM. les Curés et Aumôniers auront soin de faire parvenir le montant de la collecte au secrétariat de l'évêché, le plus tôt qu'il leur sera possible.

Et seront notre présente lettre pastorale et le Mandement qui la termine lus et publiés au prône de toutes les messes paroissiales, et dans les chapelles des séminaires, hospices et communautés religieuses de notre diocèse, le dimanche de Quasimodo, 7 avril.

Donné à Angers, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire-général de notre évêché, le dimanche, saint jour de Pâques, 31 mars 1872.

CH.-EMILE,  
Evêque d'Angers.

Par mandement de Monseigneur:  
TARDIF,  
Chanoine, secrétaire-général.

L'Union libérale annonce que les dimanche 7, lundi 8 et mardi 9 avril, de grandes fêtes religieuses seront célébrées à Tours en l'honneur de la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé.

Voici les noms des prélats qui doivent assister à ces fêtes:

NN. SS. les archevêques de Paris et de Bourges; NN. SS. les évêques de la province, c'est-à-dire, de Laval, du Mans, d'Angers et de Nantes, l'évêque de Poitiers, l'évêque de Basile.

On compte encore sur la présence de deux autres prélats; M<sup>gr</sup> l'évêque d'Angers a écrit qu'il ne pourrait assister à cette solennité.

Le dimanche 7 avril, après la procession qui aura lieu à une heure, chant des vêpres à la métropole et sermon par M<sup>gr</sup> l'évêque de Poitiers. Le lundi le sermon sera prononcé, à sept heures du soir, par M<sup>gr</sup> l'évêque de Nantes; le mardi, aux vêpres de quatre heures, sermon par M<sup>gr</sup> l'évêque d'Angers.

Pendant le *Triduum*, l'église métropolitaine sera splendidement décorée, grâce à la générosité de la famille de la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé.

L'École de cavalerie se complète chaque jour. Jeudi, le cadre des sous-officiers a été formé à la suite d'un concours qui a eu lieu à Saumur entre des jeunes gens des divers régiments.

D'après ces examens, ont été classés pour le service du manège et de l'école de dressage:

MM. Adam, Baron, Peter, Martelli, Françon et Paillard.

Pour le service des escadrons:

MM. Labit, Maret, Dosse, Mancet, Combret, Landré, Bessonneau, Malomet, Gely, Genin, Burigneau de Varennes.

La nomination ministérielle est attendue d'un jour à l'autre.

## Dépêches

## ET DERNIÈRES NOUVELLES.

5 avril.

La première visite de M. Thiers en se rendant hier à Paris a été pour le général Ladmirault, afin de s'entretenir avec lui du 4<sup>e</sup> corps d'armée (général Douay) et de la division de cavalerie (général Grammont), qui viennent de rentrer à Paris.

M. Thiers a en même temps félicité le gouverneur de Paris au sujet de l'allocution aussi ferme que patriotique adressée par lui aux généraux et officiers du 4<sup>e</sup> corps d'armée réunis la veille dans l'un des salons du nouveau Louvre.

C'est aujourd'hui que part le premier convoi de transportés pour la Nouvelle-Calédonie. Les deux navires qui emmènent les condamnés, parmi lesquels on compte décidément Rochefort et tous les membres de la Commune, transportent aussi le matériel d'installation et d'aménagement pour les convois qui suivront.

Le citoyen Mottu passe aujourd'hui devant la 7<sup>e</sup> chambre correctionnelle, présidence de M. Chevillotte.

Il est accusé: 1<sup>o</sup> de répartition de dividendes fictifs; 2<sup>o</sup> de délit d'abus de confiance au préjudice de ses créanciers; 3<sup>o</sup> de délit de banqueroute simple, résultant notamment d'opérations de Bourse et de paiements effectués à certains créanciers au détriment de la masse.

Amsterdam, 4 avril.

A l'occasion de la fête nationale, quelques désordres ont éclaté en certains endroits. A Oosterhout, des bandes ont cassé les vitres en criant: A bas les libéraux! à bas les gueux! à bas les francs-maçons! vive le pape!

## DERNIÈRE HEURE.

6 avril, 8 h. matin.

Des agents ont arrêté aujourd'hui le citoyen E. Dupont, membre de la Commune, l'un des principaux chefs de la branche française de l'Internationale. Dupont présidait, le 18 mars dernier, le banquet des communards à Londres.

On assure que M. Thiers, devant les insistances des banquiers, ne promulguera pas avant la rentrée de la Chambre la loi sur la transmission des valeurs étrangères.

M. S. la reine Victoria doit traverser demain la France pour se rendre à Londres.

Le citoyen Mottu est condamné à deux ans de prison.

## Tribunaux.

## COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Le général Trochu contre MM. de Villemessant et Vitu. — (Fin.)

AUDIENCE DU 2 AVRIL 1872.

A dix heures vingt minutes, la cour fait son entrée. M<sup>e</sup> Lachaud a la parole pour la défense de M. de Villemessant.

Dans un exorde d'ailleurs assez simple, nous remarquons cette phrase:

En écoutant les débats de ce procès, je me disais qu'il y avait des expiations inévitables: Dieu le veut ainsi; lorsqu'elles tardent à venir, ceux qui doivent les subir appellent quelquefois eux-mêmes l'heure des explications suprêmes.

M. l'avocat général a dit que le *Figaro* a voulu préparer l'opinion des jurés. Pourquoi ces paroles, M. l'avocat général? Est-ce que vous ne lisez que les journaux favorables à la défense?

Le défenseur lit quelques passages de journaux s'attaquant violemment aux témoins et aux avocats de la défense.

M<sup>e</sup> Lachaud parle de la loyauté de M. de Villemessant. (On murmure dans la salle.) S'adressant alors au président, M<sup>e</sup> Lachaud lui dit:

Je vous demanderai, M. le président, de laisser tous les murmures se produire; je suis ici dans l'enceinte de la justice, et s'il y en a qui l'oublie, tant pis pour eux; et si on transforme cette salle, j'ai aussi l'habitude des foules, et je ne crains personne quand je fais mon devoir. (Applaudissements.)

Après avoir défendu M. de Villemessant et le *Figaro* contre les critiques de M<sup>e</sup> Allou et de M. l'avocat général, il aborde le procès lui-même. Que M. le général Trochu se rassure, il ne veut pas faire de politique, il n'y a pas de débat politique, il y a à juger des actes.

Le général Trochu proteste, le 2 décembre, contre le coup d'État. Mais le 5 janvier, il a un



La confiance au ministère de la guerre. Et je ne me plains pas de l'avancement qu'a eu le général Trochu : L'Empire a été juste envers vous, mais vous n'avez pas été martyr, et beaucoup de monde vous envieraient les douleurs d'un tel martyre.

Les commissions mixtes ont été instituées le 25 janvier ; ce décret était contresigné par le ministre de la guerre, dont le général Trochu était le confident depuis le 5 janvier.

Au camp de Châlons, l'empereur accorde au général Trochu tout ce qu'il pouvait lui demander : le poste de gouverneur de Paris, le commandement de toutes les forces militaires de la capitale, le retour des mobiles. Le général Trochu arrive à Paris ; il prétend qu'il a rencontré de la défiance. Vous croyez qu'en vous disant : « Si nous « rappelions les d'Orléans, » l'impératrice vous tendait un piège : ah ! je vous plains, général ; je vous plains de ne pas comprendre la grandeur de cette pensée. A cette heure suprême, l'impératrice ne voyait plus de parti, elle ne voyait que la France. Le général Trochu dit qu'on l'a trahi. Qui donc lui avait fait serment de fidélité ?..

A-t-il défendu l'impératrice ? A-t-il défendu la Chambre comme il le devait ? C'est là tout le procès.

Vous avez dit au conseil des ministres : « Je me ferai tuer. » Ce sont des paroles qui restent et

qu'aucune décision de la justice ne peut effacer.

L'Empire est tombé : si jamais il se relève, ce qui est dans le secret de Dieu, sa dernière heure aura été une heure de gloire pour la femme que vous avez délaissée.

Quand on vient vous apprendre le désastre de Sedan, on vous prie d'aller savoir ; vous n'y allez pas. Il y a une femme que vous respectez, une femme qui souffre ; vous n'avez qu'à ouvrir la porte : vous venez la consoler, c'est de la pitié.... Vous n'avez pas eu de pitié ! Il n'y a pas un homme au monde qui, vis-à-vis de l'impératrice, se fût conduit comme vous l'avez fait.

M<sup>e</sup> Lachaud arrive à la défense de la Chambre. La place du gouverneur était au Corps-Législatif :

L'Empire n'était plus possible, mais si l'Empire tombe, il reste la nation, et où est la nation, sinon au Corps-Législatif ?

Je ne voulais pas que vous brisiez votre épée : vous étiez gouverneur de Paris : il fallait rester ; mais ce que je voulais, c'est qu'au lieu d'être à l'Hôtel-de-Ville, vous fussiez à la Chambre, où M. Thiers vous attendait ; il fallait rester général français, et non général du gouvernement insurrectionnel. (Applaudissements et murmures.)

Quand un homme s'est trompé à ce point, cet homme n'a pas le droit de venir demander une absolution.

Cicéron accusé a dit cette seule parole : « Je jure qu'à tel jour j'ai sauvé la patrie. » Général, avez-vous sauvé la patrie ?

Ici M<sup>e</sup> Lachaud s'étend sur l'administration politique et militaire du gouvernement du 4 septembre

L'orateur arrive à l'affaire de Buzenval, et cite le rapport de la commission d'enquête pour montrer que cette sortie a été faite dans un but politique et que le général Trochu n'en prévoyait que trop l'issue militaire.

Après avoir dit quelques mots rapides sur les paroles attribuées au maréchal MacMahon et au général Changarnier, il termine ainsi :

Vous avez à vous demander si le général a été fidèle, s'il a été scrupuleux du devoir, et je m'assieds tranquille sur la réponse que vous dictera votre conscience.

Pendant la plaidoirie de M<sup>e</sup> Lachaud, le

général Trochu a donné de violents signes de dénégation et d'impatience.

Il est midi.

Le président commence le résumé des débats.

Le résumé du président a duré trois quarts d'heure. A une heure moins un quart le jury se retire dans la chambre des délibérations. A deux heures et demie, il n'en est pas encore sorti.

Trois heures. — Le jury vient de rendre son verdict. La réponse est négative sur le chef de la diffamation, affirmative sur le chef d'outrage.

La cour se retire pour délibérer sur l'application de la peine.

Nos lecteurs connaissent l'arrêt : Villermessant et Vitu sont condamnés à un mois de prison, 3,000 fr. d'amende chacun et aux dépens.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AVRIL 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	55 50	»	»	10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	916	»	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	79 25	»	25	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70 80	»	»	»	Crédit Mobilier	215	»	»	»	»	»
5 % Emprunt	88 45	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	»	»	»	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	430	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	445	»	»	»	»	2 50
Dép. de la Seine, emprunt 1857	215	»	»	»	Est, jouissance nov.	510	»	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375	»	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	885	»	2 50	»	»	»
— 1865, 4 %	438	»	»	50	Midi, jouissance juillet.	610	»	2 59	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	274	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	1005	»	»	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	253	»	»	1	Orléans, jouissance octobre.	825	»	»	»	»	»
— libéré	253 59	»	»	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	522 50	»	»	7 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3730	»	»	20	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	680	»	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	700	»	»	10	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	37	»	»	»	»	50
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	845	»	»	»							

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 23 — — solr, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

2 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — solr, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

LA PRESSE RELIGIEUSE A BON MARCHÉ

LA FRANCE NOUVELLE

JOURNAL QUOTIDIEN, RELIGIEUX, POLITIQUE, LITTÉRAIRE

PRIX D'ABONNEMENT

(franco) par la poste :

UN AN	25 fr.
SIX MOIS	12 50
TROIS MOIS	6 50
UN MOIS	2 30
Belgique, Suisse et Italie (franco), UN AN	35

Publié avec l'adhésion et l'approbation de Mgr l'Archevêque de Toulouse, de NN. SS. les Evêques de Chartres, de Mende, de Rodez, de Pamiers, de Tarbes, de Tarentaise, de Saint-Claude, d'Angoulême, d'Aire, de Verdun, de Luçon et de Mgr de Ségur.

Rédacteur en chef : M. ADRIEN de RIANCEY, Rédacteur de l'Union.

Principaux collaborateurs : M. SIMON BOUBÉE, rédacteur de la Gazette de France ; — M. l'abbé JAUGEY, docteur en théologie ; — M. GABRIEL DE LA LANDELLE ; — M. Eug. DE MARGUERIE ; — M. PAUL DE COUBERTIN ; — M. GABRIEL de CHAULNES, rédacteur de l'Univers ; — M. l'abbé LÉON MARET, missionnaire apostolique ; — M. ALEXANDRE GLENARD, rédacteur de la France catholique de Lyon. — Secrétaire-général de la Rédaction : M. A. AZUR, rédacteur en chef de la France catholique.

Pour Dieu, pour la France, telle est notre devise ; elle indique et résume notre programme.

Depuis un siècle, l'abaissement de la foi a fait l'abaissement des âmes, et nous voyons en quel abîme peut tomber la nation qui devient indifférente à la vérité religieuse et morale.

Pour revenir à elle-même, la France doit donc revenir à Dieu ; elle a la bonne volonté de se relever, elle en doit avoir le courage.

La littérature a eu, comme la politique, sa large part dans la cause de nos malheurs : en même temps que la politique devenait anti-nationale, la littérature devenait corruptrice.

Favorisée, privilégiée même, par le pouvoir, la littérature malsaine se présentait sous la forme la plus perfide — hélas ! la plus acceptée — la presse périodique amusante : elle se plaçait à la portée de toutes les intelligences comme de toutes les bourses, elle était de bas étage et se donnait à bas prix. Des grands centres elle rayonnait dans la province, dans les campagnes ; elle séduisait les imaginations et corrompait les esprits.

Nier sa puissance, nier ses succès faciles, serait nier l'évidence.

Nous voulons remonter ce courant dangereux ; aux ravages déjà faits par la presse dissolvante, nous voulons opposer une presse honnête, accessible à tous les moyens, à toutes les intelligences, également intéressante, plus même, s'il est possible, — mais, sans contredit, plus instructive, plus généreuse, plus patriotique, plus FRANÇAISE enfin.

Nous lutterons à armes courtoises, nous combattrons des tendances, nous n'entreprendrons ni attaques, ni polémiques.

Notre Oeuvre, toute de dévouement, a pris naissance sous les patronages les plus augustes, les plus autorisés. Des divers diocèses de France nous sont venues de bienveillantes approbations, de précieux encouragements que nous avons tenu à honneur de faire connaître.

Pour moi, j'ai cru pouvoir accepter, malgré les exigences du labeur quotidien, la direction de la France nouvelle, parce que j'ai vu là une nouvelle occasion d'affirmer, une fois de plus, ma volonté de continuer les traditions de mon bien-aimé père, toutes de dévouement inébranlable à la cause du Saint-Siège, de l'Eglise et de la France.

Des collaborateurs dont les noms sont connus et aimés veulent bien me prêter le concours assidu de leur zèle et de leur talent : avec moi ils essaieront de bien mériter de la Religion et de la Patrie.

C'est au pays tout entier que s'adresse la France Nouvelle, c'est de Paris que nous enverrons à nos lecteurs tout ce que nous croirons pouvoir les intéresser. Malgré le format restreint que nous impose la modicité de notre prix, nous les tiendrons au courant des événements du monde religieux, politique et littéraire. Nous leur parlerons de l'Agriculture, du Commerce, des Finances, des Beaux-Arts. Des correspondances de l'Etranger nous seront régulièrement envoyées, principalement de Rome et d'Allemagne.

Heureux si notre Oeuvre peut, pour sa modeste part, contribuer à la régénération si nécessaire en France des vrais principes de la Vérité, du Droit, de l'Honneur et de la Justice.

Le Rédacteur en chef, ADRIEN DE RIANCEY.

Pour s'abonner pour un an, six mois, trois mois, un mois, adresser la somme correspondante ainsi qu'elle est fixée ci-dessus (25 fr. — 12 fr. 50 — 6 fr. 50 — 2 fr. 50), en un mandat-poste à

M. Antonio AZUR : Administrateur de la FRANCE NOUVELLE, 24, rue Taltebout, Paris.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un exploit de Binsse, huissier à Saumur, du 6 avril 1872, enregistré ;

Il appert :

Que la dame Marie-Alphonsine Roué, épouse du sieur Joseph Louis Remare, marchand boucher, demeurant à Saumur ;

A formé par devant le tribunal civil séant à Saumur, une demande en séparation de biens contre son mari,

Et a constitué sur cette demande M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 6 avril 1872.

(206) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

47 ARES DE VIGNE

A Bagnoux, près la Pierre-Couverte, quartier Henry. Entrée en jouissance de suite.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME, de 15 ans environ, ayant déjà travaillé dans un bureau. S'adresser au bureau du journal.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

A SAINT-MAURICE

MAISON DE TEINTURES ET D'IMPRESSIONS

Place de Beaune et rue du Commerce, N° 1, TOURS

(INDRE-ET-LOIRE).

M. CHESNEAU-DELAGE informe que ses spécialités particulières sont :

Les teintures au tendeur, en toutes nuances ; Les impressions sur soierie, laine et coton, en toutes couleurs. Cet article se fait avec une grande baisse de prix.

Les teintures ou réserves des cachemires des Indes et cachemires français ; La teinture des robes et le remoiage antique et français ;

Les teintures-lumières pour soirées ; Les teintures en toutes nuances et le blanchissage des plumes ;

Les nettoyages à sec. — Envoi d'échantillons. (147)